



Pour diffusion immédiate : 08/09/2023

GOUVERNEURE KATHY HOCHUL

LA GOUVERNEURE HOCHUL ACCORDE LA CLÉMENCE À TREIZE PERSONNES

Elle continue ainsi d'honorer son engagement d'accorder la clémence de façon continue

Cette démarche veut renforcer les efforts de la gouverneure pour réformer le processus de clémence, y compris la création d'un groupe consultatif d'experts impartiaux, l'affectation de ressources humaines supplémentaires et l'amélioration de la communication avec les candidats

Aujourd'hui, la gouverneure Kathy Hochul a accordé la clémence à 13 individus. Ayant octroyé cinq 10 et trois commutations de peine, la gouverneure reconnaît ainsi les individus qui ont fait preuve de remords, de réadaptation et de volonté d'améliorer leur situation et celle de leur communauté. La gouverneure poursuit ainsi son engagement d'examiner les demandes de clémence et d'y donner suite de manière continue, plutôt qu'une seule fois à la fin de l'année.

« La clémence est l'une des responsabilités les plus solennelles confiées à un ou une gouverneur(e), et je me suis engagée à améliorer le processus lorsque j'ai pris mes fonctions », **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Nos efforts pour constituer un nouveau groupe consultatif - représentant des perspectives importantes, notamment les forces de l'ordre, les victimes, le pouvoir judiciaire et d'autres - ont permis d'améliorer l'efficacité de la procédure alors que nous commençons à accorder des clémences sur une base continue », ajoute-t-elle..

Ces décisions font suite à l'engagement pris par la gouverneure Hochul de consacrer des ressources humaines supplémentaires à la révision des candidatures, ce qui permet de garantir que le processus en cours puisse se dérouler de façon constructive et que chaque candidature reçoive l'attention qu'elle mérite, en temps voulu et avec minutie.

Le Bureau de la Gouverneure a pris un certain nombre de mesures pour améliorer la transparence et la communication dans le processus de clémence. L'Exécutif Clemency Bureau a mis en place une nouvelle politique d'envoi de lettres régulières aux personnes ayant déposé une demande de clémence, les informant de l'état d'avancement de leur dossier et leur indiquant comment soumettre des informations

supplémentaires à l'appui de leur demande. Le Bureau de la Gouverneure a également lancé un web hub actualisé en ligne pour aider les candidats à la clémence dans le processus de demande. Ce hub comprend des modèles de formulaires de demande de clémence nouvellement créés pour les pardons et les commutations afin de fournir aux candidats potentiels de meilleures indications sur les informations à inclure dans leur demande.

La gouverneure a également réuni un comité consultatif sur la clémence, composé d'experts impartiaux, pour l'aider à conseiller la gouverneure sur les demandes de clémence. Suivant les recommandations du groupe consultatif sur la clémence, la gouverneure Hochul a accordé sa clémence à dix autres personnes dont les condamnations remontent à au moins dix ans, commuant les peines de trois personnes.

Pardons

Nana Ampaw, 56 ans, mène une vie sans délinquance depuis 15 ans. Elle vit aux États-Unis depuis environ 20 ans, est mariée à un citoyen américain et a quatre enfants qui sont tous citoyens américains ou résidents permanents légaux. Mme Ampaw a travaillé comme aide-soignante à domicile et assistante pour un programme de santé mentale alors qu'elle poursuivait des études de travail social. Mme Ampaw a été reconnue coupable au 1er degré pour falsification des dossiers d'entreprise en 2007. Ce pardon lui permettra d'obtenir la nationalité américaine par naturalisation.

Henry Williams, 70 ans, mène une vie sans délinquance depuis 27 ans. Il vit aux États-Unis depuis plus de 25 ans et est marié à une citoyenne américaine. Ensemble, ils ont six enfants et de nombreux petits-enfants qui sont également citoyens américains. M. Williams a été reconnu coupable de vente criminelle de marijuana au quatrième degré et de trouble à l'ordre public en 1996. Le pardon l'aidera à obtenir la naturalisation et à devenir un citoyen américain.

Edelberto Rendon, 59 ans, mène une vie sans délinquance depuis 34 ans. Il vit aux États-Unis depuis plus de 37 ans et a deux enfants qui sont tous deux citoyens américains. Il travaille dans le secteur de la restauration depuis plus de 30 ans et est actif au sein de sa communauté locale. M. Rendon a été reconnu coupable de possession criminelle d'une substance contrôlée au quatrième degré et de possession criminelle d'une substance contrôlée au septième degré en 1989. Un pardon lui permettra d'éviter la menace d'expulsion et de rester aux États-Unis avec sa famille et sa communauté.

Ramon Perez, 58 ans, mène une vie sans délinquance depuis 31 ans. Il est arrivé aux États-Unis à l'adolescence et y vit depuis plus de 30 ans. Il est marié à une citoyenne américaine et a cinq enfants et trois beaux-enfants qui sont tous citoyens américains. Il est un membre actif de sa communauté locale et gère une petite entreprise avec sa femme. Il fut reconnu coupable de tentative de vente criminelle d'une substance contrôlée au troisième degré et de possession criminelle d'une substance contrôlée au quatrième degré en 1991. Le pardon l'aidera à obtenir la naturalisation et à devenir un citoyen américain.

Raul Labit, 64 ans, mène une vie sans délinquance depuis 32 ans. Il est arrivé aux États-Unis dans les années 1980 et y vit depuis plus de 20 ans. Il a un enfant et deux petits-enfants qui sont citoyens américains, et il gère une entreprise de rénovation et d'aménagement. Il a été condamné pour possession criminelle d'une substance contrôlée au septième degré en 1990. Le pardon l'aidera à obtenir la naturalisation et à devenir un citoyen américain.

Asdrubal Gonzalez, 60 ans, a vécu sans commettre de délit pendant 30 ans. Il vit aux États-Unis depuis plus de 40 ans et est marié à une citoyenne américaine. Ensemble, ils ont cinq enfants et de nombreux petits-enfants qui sont citoyens américains. En 1987, il fut reconnu coupable de tentative de vente criminelle d'une substance contrôlée au troisième degré et de possession criminelle d'une substance contrôlée au septième degré en 1992. Le pardon l'aidera à obtenir la naturalisation et à devenir un citoyen américain.

Michael Martin, 56 ans, mène une vie sans délinquance depuis 14 ans. Il vit aux États-Unis depuis plus de 33 ans et plusieurs membres de sa famille, dont son père, deux enfants et un beau-fils, sont citoyens américains. M. Martin a été reconnu coupable pour son refus de comparaître au deuxième degré en 1999, après avoir manqué des dates d'audience concernant des accusations pour lesquelles il a été acquitté par la suite. Le pardon lui permettra de se libérer de la menace d'expulsion et l'aidera à obtenir la naturalisation pour devenir un citoyen américain.

Sean Stephen, 59 ans, mène une vie sans délinquance depuis 20 ans. Il est arrivé aux États-Unis à l'âge de cinq ans environ et y vit depuis plus de 50 ans. Il a un enfant qui est citoyen américain et soutient plusieurs membres de sa famille. Il est un membre actif de sa communauté locale, notamment à travers sa participation à des programmes de mentorat pour les jeunes, et il dirige une petite entreprise. M. Stephen a été reconnu coupable de possession criminelle d'une substance contrôlée au troisième degré en 2003. Un pardon lui permettra d'éviter la menace d'expulsion et de rester aux États-Unis avec sa famille et sa communauté.

Christopher Dyer, 38 ans, mène une vie sans délinquance depuis 17 ans. Il est arrivé aux États-Unis à l'âge de sept ans et y a vécu pendant environ 25 ans avant d'être expulsé en 2017 à cause de ses condamnations. Il est marié à une citoyenne américaine et a deux enfants américains, tous deux mineurs. M. Dyer menait une vie sans délinquance depuis une dizaine d'années au moment où il a déposé une demande de naturalisation aux États-Unis. La procédure s'est soldée par son expulsion et depuis, il est séparé de sa famille. M. Dyer a été reconnu coupable de tentative de vol au second degré en 2006 et d'agression au troisième degré en 2005. Le pardon lui permettra de retourner aux États-Unis et de retrouver sa famille et sa communauté.

Andrew Oxendine, 63 ans, mène une vie sans délinquance depuis 41 ans. Citoyen américain et ancien combattant, il avait rejoint le corps des Marines des États-Unis à l'âge de 17 ans. Pendant plusieurs années, il fut en service actif et a fait partie de la

réserve avant d'être libéré avec les honneurs en 1999. M. Oxendine a également travaillé pour une commission locale d'accès au logement pendant environ trois décennies avant de prendre récemment sa retraite. M. Oxendine a été condamné pour tentative de vol au troisième degré en 1982.

Commutations

Gregory Goodwine, 56 ans, a été reconnu coupable de vol au premier degré, de possession criminelle d'une arme au troisième degré et de vol au quatrième degré en 2005, à la suite d'un vol de sac à main à l'extérieur d'une épicerie qui n'a pas causé de blessures corporelles. Il a été condamné à une peine d'emprisonnement de 25 ans à la perpétuité, dont il a déjà purgé près de 19 ans. Pendant son incarcération, M. Goodwine s'est engagé dans une série de programmes axés sur le conseil, le développement personnel, la réinsertion et la réintégration dans la communauté. Il est également un membre actif de sa communauté religieuse et sert de mentor à d'autres personnes incarcérées. En outre, M. Goodwine est devenu un chercheur juridique accompli, a obtenu un certificat de parajuriste et a passé des années à travailler dans des bibliothèques juridiques pendant son incarcération. Une fois libéré, M. Goodwine vivra avec sa femme et son fils.

Myeshia Hawkins-Taylor, 49 ans, a été reconnue coupable de tentative de meurtre au second degré en 2017. Elle a été condamnée à 16 ans de prison et a purgé plus de sept ans et demi de sa peine. Mme Hawkins-Taylor a survécu à de graves abus physiques, sexuels et émotionnels infligés par des membres de sa famille et d'autres personnes, et l'infraction en question s'est produite alors qu'elle souffrait d'un épisode post-traumatique. Elle et la victime de ce délit se sont depuis réconciliées, et la victime est favorable à ce que la clémence soit accordée dans son cas. Pendant son incarcération, Mme Hawkins-Taylor a suivi un programme thérapeutique pour comprendre son traumatisme et l'impact de celui-ci sur son comportement, et est devenue un membre active d'un réseau de sensibilisation axé sur le conseil et le soutien aux survivants incarcérés de la violence domestique. Mme Hawkins-Taylor a également suivi des cours au Marymount Manhattan College. Une fois libérée, Mme Hawkins-Taylor prévoit de poursuivre son travail d'aide aux survivants de la violence domestique.

David Herion, 49 ans, a été reconnu coupable de tentative de meurtre au second degré, d'agression au premier degré, d'agression au second degré et de possession criminelle d'une arme au second degré en 1997. Il a été condamné à 45 ans de prison, dont plus de 26 ans et demi ont déjà été purgés. Pendant son incarcération, M. Herion a participé à divers programmes thérapeutiques, professionnels et bénévoles. Il a participé et animé des programmes de prévention de la violence, a travaillé comme aide-soignant dans un service de soins palliatifs et a servi de mentor à des jeunes dans le cadre d'un programme visant à prévenir la criminalité et à maintenir les jeunes sur la voie d'une vie productive. M. Herion a également été membre de la section NAACP de son établissement, en aidant à organiser des activités de renforcement de la communauté pour d'autres personnes incarcérées. M. Herion est également bénévole depuis des années au sein du service des loisirs de son établissement, où il aide à l'organisation

d'événements tels que la journée de la famille, les remises de diplômes universitaires, les manifestations artistiques, etc. Pendant son incarcération, M. Herion a également été actif dans sa communauté religieuse et a servi de mentor à d'autres personnes. Une fois libéré, M. Herion vivra avec sa famille.

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

[SE DÉSABONNER](#)